Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20210610-DEL048-21-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N° DEL048-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :
Mme BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Stéphane GAMET, en date du 10 juin 2021)
Mme BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)
Mme FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)
Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)
Mme OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

MESSIEURS YACINE HADJ HASSINE ET MAHFOUD YAMOUNI ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

OBJET : Recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération « Jobs d'été ».

Rapporteur : Jean PAVAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières reconduit l'opération « Jobs d'été » qui permet à des jeunes gièrois de travailler durant les mois d'été.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer des contrats de vacataires horaires sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.) dans la limite du budget alloué,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GIÈRES (38610)

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.